

**2016 DPE 11 DFA** Budget annexe de l'Eau-Compte administratif de l'exercice 2015**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2015, les résultats suivants sont constatés :

En matière de recettes :	2.675.879,13 euros
En matière de dépenses :	2.020.048,44 euros
Soit un excédent de :	655.830,69 euros

Après incorporation des résultats de l'exercice 2014, le résultat pour l'exercice 2015 est excédentaire de 3.125.727,76 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en excédent à 2.812,64 euros au budget supplémentaire, soit la dernière décision budgétaire pour 2015.

1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été inscrite ni réalisée au budget d'investissement au titre de l'exercice 2015.

1.2. Recettes d'investissement

1.2.1. Les recettes réelles

Aucune prévision budgétaire n'a été inscrite en recette réelle d'investissement. Un titre a néanmoins été émis, à la demande de la DRFIP, au cours de l'exercice pour un montant de 108.405,55 euros. Il correspond à une régularisation suite à l'annulation en 2014 d'un titre sur exercice antérieur (recouvrement de trop perçu sur une entreprise en faillite, pour une opération liée à l'aménagement du tramway T3). Cette régularisation a été équilibrée par l'émission d'un mandat sans décaissement sur la section d'exploitation, compte 67-678-D.

1.2.2 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 2.401,05 euros. Elles correspondent au reliquat d'amortissement des biens d'équipement (mobilier de bureau et postes de travail). Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 110.806,60 euros.

L'excédent de la section d'investissement de l'année précédente s'élevait à 411,59 euros.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 0,00 euro ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 110.806,60 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2015 est excédentaire de 110.806,60 euros.

Corrigé du solde d'exécution excédentaire de l'exercice 2014, à savoir 411,59 euros, le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2015 est excédentaire de 111.218,19 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2016 en section d'investissement (R001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 4.990.385,48 euros à la dernière décision budgétaire pour 2015, soit le budget supplémentaire.

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2015 s'élèvent à 2.020.048,44 euros, soit un taux d'exécution de 40,48 %.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 2.017.647,39 euros, répartis comme suit :

- 38,95% pour les charges à caractère général (chapitre 011), soit 785.885,21 euros ;
- 24,32 % pour les charges de personnel (chapitre 012), soit 490.667,81 euros ;
- 36,73 % pour les charges exceptionnelles (chapitre 67), soit 741.094,37 euros.

Pour les charges à caractère général (chapitre 011), l'essentiel des dépenses porte sur les postes suivants :

- la sous-traitance générale (nature 611), pour 191.193,09 euros, qui correspond aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris ;
- les études et recherches (nature 617), pour un total de 155.255,40 euros comprenant :
 - l'état des lieux des dispositifs d'optimisation de l'accessibilité à l'eau en France et à Paris et la proposition de scénarii, pour un montant de 30.015,00 euros,
 - diverses études sur la tarification, et propositions de dispositifs d'aide et/ou de tarifs de l'eau, pour 16.110,00 euros,
 - la réalisation du logiciel de pilotage d'un dispositif expérimental d'arrosage des chaussées pour réduire les îlots de chaleur, pour 2.700,00 euros,
 - l'optimisation de la gestion des eaux pluviales pour satisfaire aux divers usages et limiter les déversements dans le réseau d'assainissement pour 13.488,86 euros,
 - une participation à l'Observatoire des Polluants Urbains (OPUR), pour 20.000,00 euros,
 - la première phase de l'étude portant sur l'amélioration de la qualité des eaux de la Seine pour 15.471,78 euros,
 - une étude d'opportunité de la réalisation d'un nouveau schéma directeur de l'eau potable pour 37.469,76 euros,
 - la convention de recherche PIREN Seine sur les conditions de gestion durable des ressources hydriques du bassin versant de la Seine pour 20.000,00 euros – cette convention s'inscrivant dans le cadre de divers projets de recherche auxquels la DPE participe, notamment sur les volets qualité de l'eau ;
- les concours divers aux associations dans le domaine de l'eau (nature 6281) pour un total de 25.081,00 euros.
- les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 6287), 391.199,02 euros en 2015, qui se décomposent en :
 - 183.340,00 euros de remboursement au budget général des frais d'encadrement de la Direction de la Propreté et de l'Eau et des Directions supports,

- 207.859,02 euros de remboursement de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la Section de la politique des eaux.

Les autres charges à caractère général s'élèvent à 23.156,70 euros.

Les restes à réaliser sur le chapitre 011 s'élèvent à 308.712,22 euros. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2015 et seront repris au budget supplémentaire 2016.

Les charges de personnel (chapitre 012) pour 2015 s'élèvent à 490.667,81 euros contre 471.722,42 euros en 2014. Cette augmentation correspond au transfert, au budget supplémentaire 2015, de deux postes du budget annexe de l'assainissement vers le budget annexe de l'eau, soit un ingénieur hydrologue et un secrétaire administratif qui exercent des missions de mise en œuvre de la politique de l'eau. L'état des effectifs au sein de cette section au 31 décembre 2015 est joint en annexe IV C1.1 de la maquette du compte administratif.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 741.094,37 euros, ce qui correspond pour l'essentiel à des projets de solidarité internationale.

Sur une dépense globale de 596.560,82 euros au titre du poste 6743 « subventions exceptionnelles de fonctionnement », un montant de 511.560,82 euros a en effet été alloué en subventions à l'international à des associations ou pour les actions de coopération décentralisée suivantes :

- le solde (4.200,00 euros) de la subvention pour l'ONG ACDS Mali pour son projet de construction de quatre forages équipés de pompe à motricité humaine dans le Cercle de Kayes au Mali ;

- le versement d'aides d'urgence : à l'association ACTED (50.000,00 euros) pour les réfugiés centrafricains (RCA et Cameroun), à la Croix-Rouge Française (30.000,00 euros) pour les populations sinistrées par les inondations à Antananarivo à Madagascar, à OXFAM (40.000,00 euros) pour les victimes du séisme au Népal, à Care France (50.000,00 euros) pour l'aide d'urgence aux migrants en Serbie et la contribution au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du ministère des affaires étrangères et du développement international pour une aide d'urgence aux réfugiés du Kurdistan irakien (30.000,00 euros) ;

- le projet PCA pour la Côte d'Ivoire et le Bénin, dont l'objet comprend l'aménagement de zones inondables et insalubres à Abidjan et Cotonou avec le développement de savoir-faire municipaux, qui s'élève à 27.573,82 euros. Ont été financés en 2015 la construction de sanitaires à Cotonou, la dernière tranche des travaux de construction d'une passerelle et de regards de dessablage le long d'un collecteur, le solde de travaux de plantations et les travaux d'aménagement dans les communes d'Adjamé et Cocody ;

- deux projets en Éthiopie, qui s'élèvent à 74.787,00 euros : la 3^{ème} tranche de la subvention à l'ONG Inter Aide pour la phase 2 du projet d'amélioration durable de l'accès à l'eau et à l'assainissement et la professionnalisation de la gestion des services de l'eau pour les familles rurales de sept districts (60.549,00 euros), et le solde de la subvention attribuée au Secours Catholique pour son programme d'hygiène et d'assainissement dans la région du Tigray (14.238,00 euros) ;

- deux projets au Burkina Faso, qui s'élèvent à 125.000,00 euros : la 1^{ère} tranche de la subvention versée à l'ONG Morija pour son projet eau, assainissement et hygiène dans la

commune de Nobéré (50.000,00 euros), et 75.000,00 euros à l'ONG Eau Vive pour la 1^{ère} tranche d'un projet d'aménagement de latrines ;

- la 1^{ère} tranche de la subvention attribuée à Inter Aide pour son projet d'amélioration des pratiques d'hygiène, d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services de maintenance des ouvrages des communautés rurales de la Province de Nampula au Mozambique (75.000,00 euros) ;

- la 1^{ère} tranche de la subvention attribuée à l'ONG IDO pour son projet d'aménagement de points d'eau au Tchad (5.000,00 euros).

Sur le poste 6743, ont été également financés l'avenant à la convention pluri-objectifs avec l'APUR pour un montant de 50.000,00 euros, 15.000,00 euros versés à l'association ARCEAU pour son colloque 2015 et 20.000,00 euros versés au Partenariat Français pour l'Eau (PFE) pour des actions menées dans le cadre de la COP21.

2.1.2. Les dépenses d'ordre (Chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 2.401,05 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées atteignent 2.565.072,53 euros, soit 101,7 % des recettes escomptées pour l'exercice 2015.

2.2.1. Redevance communale du prix de l'eau (Chapitre 70)

Le produit de la « part communale » (nature 70681), dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2015 à 0,015 euro HT par mètre cube, s'élève à 2.565.072,35 euros.

2.2.2. Le chapitre 75, nature 758 fait apparaître un montant de 0,18 euros correspondant à une régularisation d'arrondi de TVA.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 2.020.048,44 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 2.565.072,53 euros ;
- le résultat de l'exercice 2015 de la section d'exploitation est excédentaire de 545.024,09 euros.

Compte tenu de l'excédent cumulé à la fin de l'exercice 2014, de 2.469.485,48 euros, le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2015 est excédentaire de 3.014.509,57 euros.

Cet excédent sera inscrit en recettes de la section d'exploitation (R002) au budget supplémentaire de l'exercice 2016.

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2015.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris